

# La connaissance des coûts en Rhône-Alpes en 2011

Depuis 2005, l'ADEME conduit au niveau national une démarche pour donner aux collectivités des outils et des méthodes visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts. Il s'agit notamment de la **matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®**.

La **matrice est un cadre homogène et standard** de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

**ComptaCoût®** est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

Depuis 2006, en région Rhône-Alpes, de nombreuses collectivités ont mis en place la méthode ComptaCoût® :

- 110 collectivités ont été formées ;
- 61 matrices ont été réalisées en 2011, représentant 2 962 000 habitants, soit 48 % de la population Rhône-Alpine (37 % en 2010).

## Le coût de la gestion des déchets tous flux confondus et le financement en Rhône-Alpes en 2011

### → COUT DE LA GESTION DES DECHETS EN €/HABITANT

En région Rhône-Alpes, pour le panel de collectivités ayant renseigné leur matrice (61 collectivités, 2 962 000 habitants), le **coût moyen de la gestion des déchets** (pour l'ensemble des flux) est de **77 €/hab. TTC** et de 73 €/hab. HT (coût aidé<sup>1</sup>) en 2011. Il est inférieur de 20 % à la moyenne nationale qui est de **91 €HT/habitant** (source = référentiel national ADEME des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2007/2008<sup>2</sup> publié en 2011).

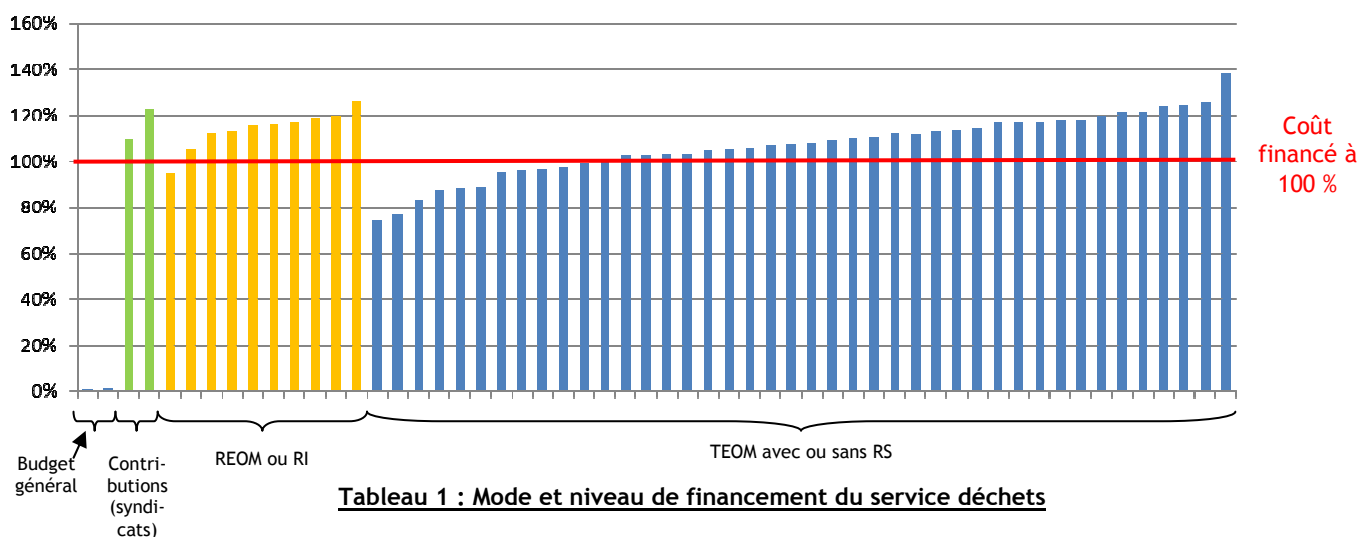
### → Mode de financement du coût de la gestion des déchets

Le coût aidé TTC est le coût résiduel à la charge de la collectivité, qu'elle doit financer par la TEOM et la redevance spéciale, la REOM, le budget général ou les contributions des EPCI adhérents, selon les collectivités.

<sup>1</sup> Coût aidé TTC ou HT = Total des charges TTC ou HT – total des produits

<sup>2</sup> Document disponible à l'adresse suivante : l'ADEME va publier un nouveau référentiel basé sur les données 2010 fin mars 2013

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=77100&p1=00&p2=05&ref=17597>



Le taux de couverture moyen du coût aidé TTC est de :

- **112 % pour la REOM**, les écarts allant de 95 à 126 %
- **117 % pour la TEOM (avec ou sans redevance spéciale)**, les écarts allant de 75 à 138 %.

*On note que pour un certain nombre de collectivités le niveau de financement du service par le biais de la TEOM et de la redevance spéciale ou de la REOM est supérieur au coût annuel du service (valeurs supérieures à 100 %), permettant ainsi de dégager des capacités d'autofinancement pour la réalisation des investissements à venir (conteneurisation, mise au norme ou création de déchèterie...) et d'anticiper des hausses à venir, comme par exemple des augmentations de coût de traitement.*

### → Le niveau des recettes

En moyenne, les recettes (ventes de matériaux, prestations, soutiens des sociétés agréées et subventions) représentent **19 % des charges** de la gestion des déchets. Pour 50 % des collectivités, le niveau de recettes est entre 15 et 20 %.

*En 2011, selon la méthode adoptée par les collectivités, les soutiens Eco-Emballages intégrés dans la matrice concernent le barème D ou le barème E.*

- ⇒ **En région Rhône-Alpes, pour les collectivités ayant renseigné leur matrice, représentant la moitié de la population, le coût moyen 2011 de la gestion des déchets (pour l'ensemble des flux) est de 73 €/hab. (coût aidé en €HT). Il est inférieur de 20 % à la moyenne nationale de référence, portant sur les années 2007/2008.**
- ⇒ **On constate une stabilisation du coût entre 2010 et 2011 (à périmètre constant).**

### → Coût de la gestion des déchets et type d'habitat

L'ADEME a élaboré une typologie des EPCI à compétence collective, construite à partir des caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat pour mettre en évidence les liens existants entre le type d'habitat et les indicateurs déchets : performances et coûts.

Dans SINDRA, chaque collectivité est rattachée à l'un de ces types, à partir des données statistiques disponibles. Le tableau ci-après présente la répartition du coût aidé de la gestion des déchets tous flux en fonction du type d'habitat, en région Rhône-Alpes (matrices 2011).

Collectivités Rhône-Alpes 2011			
	Nombre de collectivités	Coût moyen tous flux en €/hab *	50 % des résultats
Rural	11	64	57 à 68
Mixte à dominante rurale	27	74	63 à 82
Mixte à dominante urbaine	5	84	79 à 99
Urbain	8	70	72 à 85
Touristique	5	111	111 à 145

Tableau 2 : Coût aidé en €HT/habitant tous flux en fonction du type d'habitat en 2011

\* Coût moyen aidé HT pondéré en fonction de la population

### → La répartition des coûts en fonction des flux de déchets

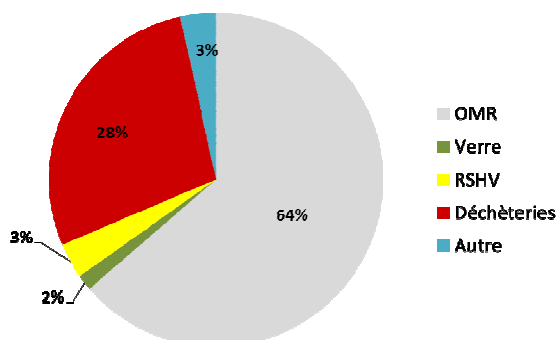


Figure 1 : Répartition par flux du coût en €/habitant de la gestion des déchets (coût aidé HT) en 2011

### → Coût de la gestion des flux « autres »

En moyenne, le coût de la gestion des flux autres que les OMR, le verre, les emballages, les journaux-magazines et les déchèteries représente 3% du coût de la gestion des déchets avec des disparités importantes entre collectivités : certaines ont en effet des services spécifiques (concernant par exemple des déchets de professionnels ou des communes) ou assument des coûts (qui ne sont pas négligeables parfois) liés à la réhabilitation d'anciens sites aujourd'hui fermés (réhabilitation d'anciennes décharges par exemple ou démantèlement d'incinérateurs). Il est intéressant de les identifier car cela peut être un élément d'explication des écarts observés entre collectivités.

2011	Moyenne *	Fourchette
Rural	0.8 €/hab.	0 à 7 €/hab.
Mixte à dominante rurale	0.7 €/hab.	0 à 8 €/hab.
Mixte à dominante urbaine	4.0 €/hab.	0,3 à 11 €/hab.
Urbain	2.9 €/hab.	1 à 17 €/hab.
Touristique	8.0 €/hab.	0,8 à 33 €/hab.

Tableau 3 : Coûts moyens 2011 (aidé en €HT/hab.) hors gestion des OMR, des recyclables secs et des déchèteries

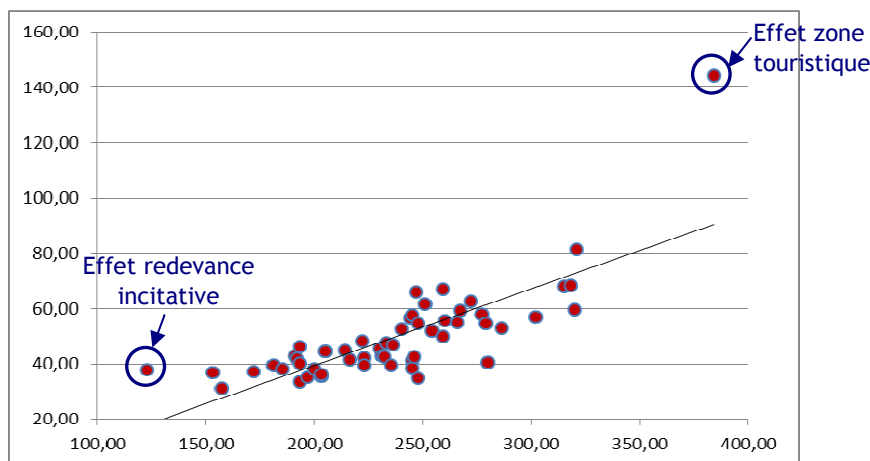
\* Moyenne pondérée

Dans le cas de déchets de professionnels ou de communes, il convient de mettre en évidence le mode de financement éventuel de ces déchets (redevance spéciale, facturations spécifiques, qui ne rentrent pas dans le calcul du coût aidé mais constituent une recette pour la collectivité intégrée au financement).

## Le coût de la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en 2011

### → €/HABITANT

Le **coût moyen de la gestion des OMR** au niveau national est de **50 €/habitant** (référence 2007/2008) ; en région Rhône-Alpes, pour les collectivités ayant renseigné leur matrice, il est de **47 €/hab.** (coût aidé en €HT) en 2011.



**Figure 2 : Coût 2011 en €/habitant de la gestion des OMR en fonction du ratio de collecte en kg/habitant (coût aidé HT)**

Le premier facteur d'impact sur le coût aidé de la gestion des OMR en €HT/hab. est le ratio de collecte en kg/hab.

Ratio de collecte des OMR en kg/hab.	Coût moyen* 2011	Nb de collectivités
< 200 kg/hab.	39,5 €/hab.	12
200 à 250 kg/hab.	43,2 €/hab.	22
250 à 300 kg/hab.	56,1 €/hab.	12
> 300 kg/hab.	63,4 €/hab.	6

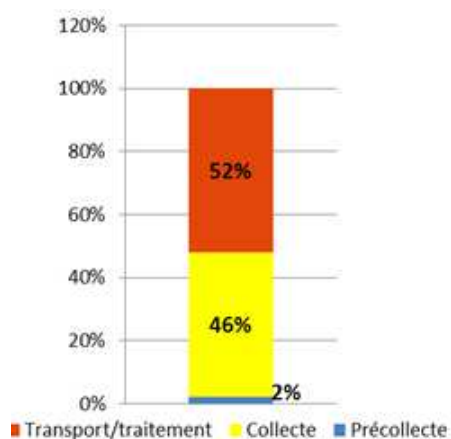
**Tableau 4 : Coût 2011 de gestion des OMR aidé en €HT/hab. en fonction des ratios de collecte**  
\* Moyenne pondérée

### → €/TONNE

Le **coût moyen des collectivités de Rhône-Alpes** est de **190 €HT/tonne** (coût aidé en €HT).

50 % des collectivités ont un coût compris entre **185 et 221 €HT/tonne**. Les écarts de coûts d'une collectivité à l'autre sont liés au mode de traitement, aux quantités collectées, aux coûts de précollecte et collecte.

Les collectivités concernées par cette analyse des coûts en région Rhône-Alpes ont un ratio moyen de collecte de 245 kg/habitant, bien inférieur au ratio national (enquête collecte ADEME 2009) qui est de 299 kg/habitant.



**Figure 3 : Répartition du coût de la gestion des OMR entre précollecte, collecte et traitement**

Coût de collecte	Coût de transport/traitement Incinération	Coût de transport/traitement Stockage
89 €/t (80 à 99)*	108 €HT/tonne	96 €HT/tonne

**Tableau 5 : Coût moyen 2011 (pondéré en fonction des tonnages) en €HT/tonne de collecte et de traitement des OMR**  
\* 50 % des résultats

Il n'a pas été possible de distinguer transport et traitement, un certain nombre de collectivités ayant un prix global transport + traitement

- ⇒ Les écarts de coûts de collecte des OMR sont importants d'une collectivité à l'autre (80 % des collectivités ont un coût compris entre 65 € à 114 €, soit un rapport de 1 à 2) ; on observe un coût supérieur en milieu rural (100 €HT/tonne en moyenne) et en milieu touristique (109 €HT/tonne en moyenne) par rapport au milieu mixte (84 €HT/tonne en moyenne) et urbain (90 €HT/tonne en moyenne)
- ⇒ Par rapport à 2010, l'écart entre stockage et incinération s'est réduit (12 € en 2011 contre 30 € en 2010), notamment du fait de l'augmentation plus importante de la TGAP pour l'enfouissement.
- ⇒ Entre 2010 et 2011, l'augmentation du coût de gestion des OMR a été de + 3.2 % (à périmètre constant).

## Le coût de la gestion du verre en 2011

### → €/HABITANT

Le coût moyen du verre en 2011 (coût aidé en €HT/hab.) en région Rhône-Alpes est de **1.2 €HT/hab.**, la référence nationale étant de **1.5 €/habitant** (référence 2007/2008) ; les recettes représentent 43 % des charges.

### → €/TONNE

Le coût moyen de la collecte du verre en 2011 est de **46 €HT/tonne**, 50 % des résultats se situant entre 34 et 46 € par tonne.

Il n'y a pas d'effet significatif du type d'habitat, ni des quantités collectées. La collecte est toujours en apport volontaire et majoritairement en prestation de service.

- ⇒ **Le coût de la gestion du verre en Rhône-Alpes est faible (1.2 €/hab.), proche des valeurs nationales.**

## Le coût de la gestion des recyclables secs hors verre en 2011

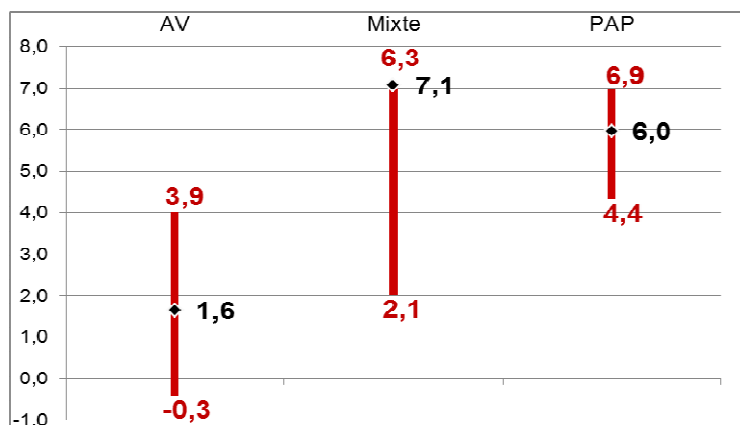
### → €/HABITANT

Le **coût moyen de la gestion des emballages et JRM** est de **12 €/hab.** (coût aidé en €HT - référence 2007/2008) au niveau national ; en région Rhône-Alpes, il est en moyenne de **6 €/hab.** en 2011, soit 50 % inférieur (pour le panel de collectivités ayant renseigné leur matrice, représentant 48 % de la population).

	Collectivités Rhône-Alpes 2011		
	Nombre de collectivités	Moyenne *	50 % des résultats
Rural	11	2.6	-1.2 à 3.7
Mixte à dominante rurale	27	2.9	0.3 à 5.1
Mixte à dominante urbaine	5	4.0	1.1 à 6.6
Urbain	8	7.6	3.1 à 6.4
Touristique	5	8.3	5.0 à 10.1

**Tableau 6 : Coût aidé en €HT/habitant de la gestion des emballages et journaux-magazines en fonction du type d'habitat en 2011**

\* Moyenne pondérée en fonction de la population



**Figure 4 : Coût aidé en €HT/hab. des emballages et JRM en fonction du mode de collecte en 2011**

- ⇒ Le coût de la gestion des emballages et journaux-magazines est inférieur en milieu rural et en milieu mixte à dominante rurale (environ 3 €/hab.) par rapport au milieu mixte à dominante urbaine et au milieu urbain.
- ⇒ Les écarts observés entre les types d'habitat sont principalement liés aux modes de collecte (apport volontaire ou porte à porte)

En milieu rural ou mixte à dominante rurale, l'apport volontaire est très majoritaire (28 collectivités/37) par rapport à l'habitat urbain ou mixte à dominante urbaine (1 collectivité/13).

- ⇒ Le coût moyen en €/hab. est supérieur de près de 4.4 €/habitant pour les collectes en porte à porte par rapport aux collectes en apport volontaire, les performances de collecte étant moindres en apport volontaire (40 kg/hab.) par rapport aux collectes en PAP ou mixtes (50 kg/hab.).

- ⇒ Les recettes (ventes de matériaux, soutien Eco-Emballages, soutien Ecofolio) représentent en moyenne 64 % des charges.
- ⇒ Entre 2010 et 2011, le coût de la gestion des emballages et journaux-magazines a baissé de 2.3 €/hab. (coût aidé en €HT/hab.), sous l'effet d'une augmentation des ventes de matériaux et des soutiens

→ **€/TONNE (COUT DE LA COLLECTE ET DU TRI)**

2011	Collecte au PAP En mélange	Collecte en AV Séparée		
	Emballages et journaux/magazines En mélange	Journaux/ magazines	Emballages	Coût moyen emballages + journaux/magazines
Précollecte	20 €/t (22 à 34)*	14 €/t (6 à 20)*	35 €/t (16 à 45)*	20 €/t (9 à 27)*
Collecte	163 €/t (141 à 237)*	56 €/t (31 à 49)*	254 €/t (211 à 298)*	122 €/t (93 à 136)*
Tri	196 €/t (114 à 166)*	39 €/t (0 à 36)*	219 €/t (169 à 244)*	116 €/t (54 à 116)*

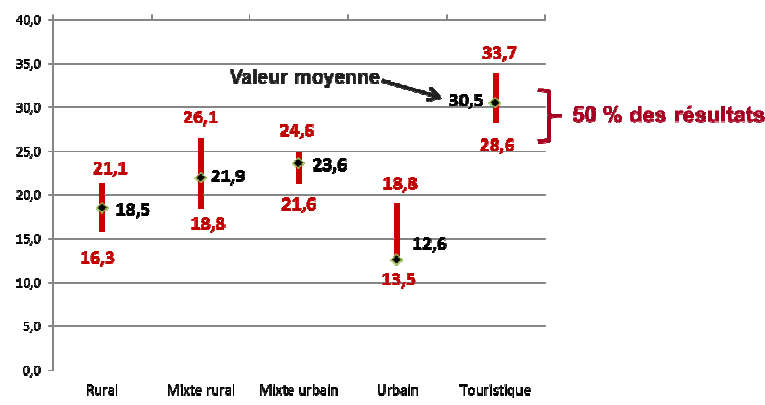
**Tableau 7 : Coût moyen pondéré en fonction des tonnages de la précollecte, de la collecte et du tri en €HT/tonne en 2011**

\* : Coûts observés pour 50 % des collectivités

**Le coût des déchèteries en 2011**

→ **€/HABITANT**

Le **coût moyen de la gestion des déchets de déchèterie** au niveau national est de **16 €/habitant** (référence 2007/2008) ; en région Rhône-Alpes en 2011, pour les collectivités ayant renseigné leur matrice, soit 48 % de la population, il est de **16.4 €/hab.** (coût aidé en €HT/hab.).



**Figure 5 : Coût aidé 2011 en €HT/hab. des déchets de déchèteries en fonction du type d'habitat**

- ⇒ Le coût de la gestion des déchets de déchèteries est plus faible pour les collectivités urbaines.

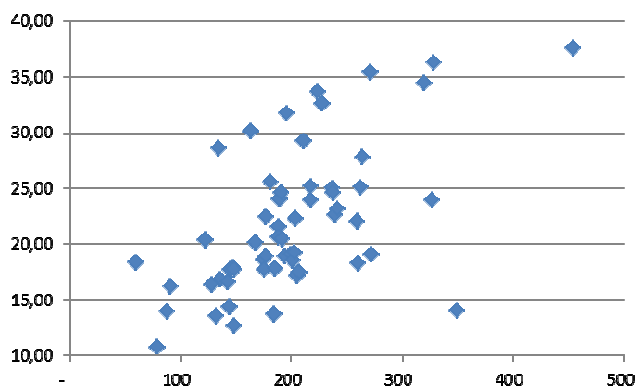


Figure 6 : Coût en €/habitant (coût aidé HT) de la gestion des déchèteries des collectivités en Rhône-Alpes en fonction des quantités collectées en kg/habitant en 2011

Le premier facteur d'impact sur le coût de la gestion des déchèteries par habitant est la quantité collectée :

- Pour des quantités collectées < 150 kg/hab., le coût moyen est de **12.3 €/hab.** ;
- Pour des quantités collectées de 150 à 200 kg/hab., le coût moyen est de **20.8 €/hab.** ;
- Pour des quantités collectées de 200 à 250 kg/hab. il est de **21.7€/hab.** ;
- Pour des quantités supérieures à 250 kg/hab., il est de **25.8 €/hab.**

⇒ Le coût moyen de la gestion des déchèteries pour les collectivités de la région Rhône-Alpes ayant renseigné leur matrice est de 16.4 €/habitant (coût aidé HT), le coût le plus faible est observé en milieu urbain ;

⇒ Les quantités collectées en déchèterie sont de 145 kg/habitant, alors qu'elles sont de 132 kg/hab. au niveau national.

→ **€/TONNE**

2011	Coût en €HT/tonne
Collecte	34 €/t
Transport	27 €/t
Traitement	49 €/t

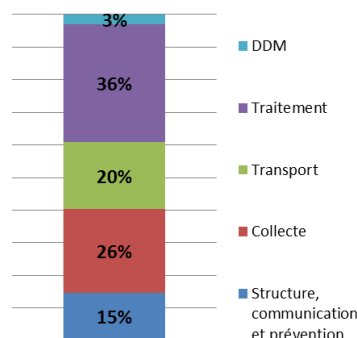


Tableau 7 : Coûts 2011 de collecte/transport/traitement des déchèteries et répartition en %

Édition mars  
2013

OÙ TROUVER LES DONNÉES DANS SINDRA ?

[www.sindra.org](http://www.sindra.org)

Espace Grand public :  
Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes/ bilan global.

Espace réservé aux collectivités :  
Rubrique : Synthèses/ bilan global

